

TABLEAU DE GARANTIES OPTION 1 RENFORT SOINS MEDICAUX GROUPE ASSOMPTION

PRESTATIONS RENFORT FRAIS MÉDICAUX		
HOSPITALISATION <i>Pour le secteur non conventionné, les établissements et les unités spécialisées ne sont pas pris en charge</i>		
Séjour accompagnant non pris en charge pas le Régime Obligatoire (par jour)		20 €
Chambre particulière dont ambulatoire en secteur conventionné (par jour)		40 €
Dépassement d'honoraires : chirurgiens, anesthésistes		100 % BRSS
SOINS COURANTS		
Dépassement d'honoraires médicaux	100 % BRSS	S
Matériel médical		100 % BRSS
Cures thermales (par année d'affiliation)		200 €
AIDES AUDITIVES <i>Dans la limite d'un équipement tous les quatre (4) ans par oreille à compter de la date d'acquisition de l'aide auditive</i>		
Équipements autres que 100 % Santé : aides auditives de classe II		100 % BRSS